

3 CONTEXTE PAYSAGER

Les données figurant ci-après sont issues de l'étude paysagère réalisée par le bureau d'études EPURE Paysage dans le cadre de sa mission. Pour toute précision, l'intégralité de l'étude figure en pièce jointe.

3 - 1 Définition des aires d'étude

Le périmètre d'étude doit être adapté aux spécificités locales et prendre en compte les vues remarquables plus éloignées.

Dans ce paysage de transition qui présente des vues dégagées vers le nord-est ce périmètre a été porté à 15 km. Voir au-delà pour les sites et monuments emblématiques.

ÉVALUATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

L'ADEME a mis au point une formule théorique type pour établir le périmètre des analyses paysagères, en fonction des typologies et du nombre de machines souhaitant être implantées.

Rayon d'étude = $(100 + N) \times H$
 N = le Nombre d'éoliennes H = la Hauteur en mètre des machines.
 Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude sera au maximum de :
 - $(100 + 4) \times 150 = 15\ 600$ m. Soit environ 16 km.

Cette distance théorique peut être étendue afin d'évaluer les impacts potentiels pour des sites et points de vue majeurs situés en marge de ce périmètre. De même, les distances peuvent être étendues sur des secteurs présentant des reliefs importants et dégagant des vues plus lointaines (intervisibilités entre les grands plateaux ouverts).

L'aire d'étude se décompose en 4 périmètres lesquels recouvrent des enjeux distincts : Des enjeux dominants d'ordre urbains et patrimoniaux pour les 2 premiers périmètres, lesquels évoluent vers des enjeux d'ordre paysagers pour les périmètres les plus éloignés.

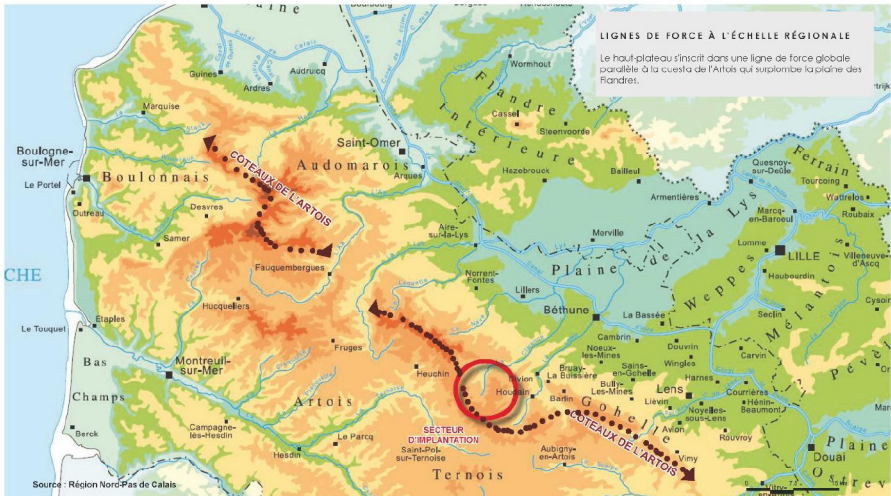
- **Aire d'étude immédiate** représentant le secteur d'implantation, zone non habitée dont les enjeux sont très localisés (enjeux faunistiques et floristiques essentiellement).
- **Aire d'étude rapprochée (< 5 km)**, regroupe les villages situés à forte proximité du site et sur laquelle la pression visuelle est potentiellement la plus forte. Il rassemble les enjeux patrimoniaux et urbains les plus sensibles.
- **Aire d'étude intermédiaire (5 à 15 km)**, prise en compte notamment des interactions visuelles avec la grande échelle du paysage, des effets cumulés avec les parcs éoliens et les éléments patrimoniaux.
- **Aire d'étude éloignée (> 15 km)** Au-delà de 15 km le risque de covisibilité avec les sites et éléments patrimoniaux est généralement très limité, cette éventualité est néanmoins étudiée pour les éléments les plus emblématiques (Bomy, Estrées-Blanche, Notre-Dame de Lorette,...).



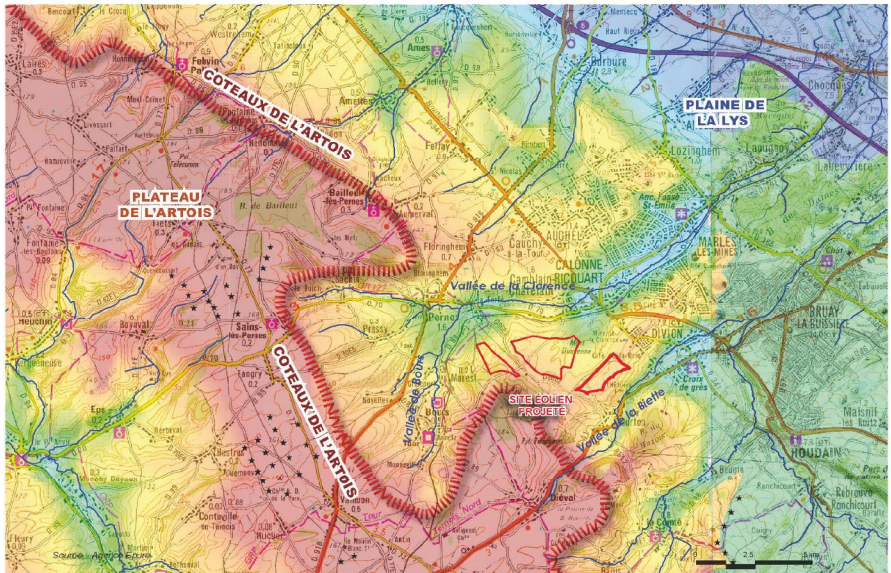
Carte 19 : Aires d'étude utilisées pour l'expertise paysagère (source : EPURE, 2017)

3 - 2 Patrimoine paysager

3 - 2a Le grand paysage du Haut-Artois : Relief et hydrologie



Carte 20 : Lignes de force à l'échelle régionale (source : Epure 2017)



Carte 21 : Relief et hydrologie du Haut Artois (source : Epure, 2017)

3 - 2b Entités paysagères

Le site est positionné entre le plateau de l'Artois et la plaine de la Lys sur un paysage d'interface appelé Cuesta de l'Artois.



Carte 22 : Les entités paysagères (source : Epure, 2017)

I / Le plateau de l'Artois :

Les paysages de l'Artois alternent entre des zones habitées, herbagères et des zones cultivées, sans que le relief n'apparaisse comme le critère déterminant.



Transition du plateau de l'Artois vers les coteaux de l'Artois au niveau de Valhuon / Bours, RD 916.



Plateau de l'Artois au niveau de Sains-les-Permes.

Figure 38 : Illustration des paysages du plateau de l'Artois (source : EPURE, 2017)

II / La Cuesta de l'Artois ou « belvédère artésien » :

Ce belvédère s'étend sur plus de 35 kilomètres de la vallée de la Clarence au Nord-Ouest à celle de la Scarpe au Sud.

La cassure de l'Artois est ici particulièrement sensible, la dénivelée atteignant 100 mètres et plus. Immédiatement au pied du plateau calcaire de l'Artois, le bassin minier déroule son urbanisation spécifique.

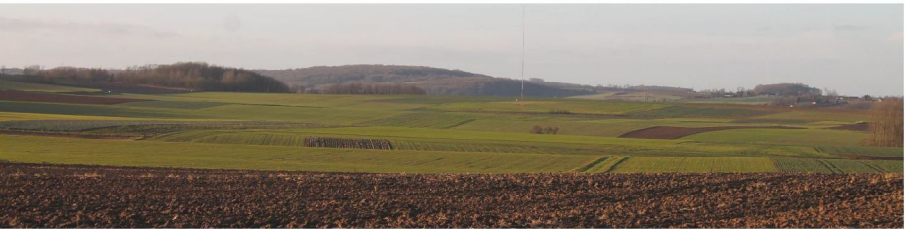
Les vues sont magnifiques, le bassin minier dominé ainsi apparaît pour ce qu'il est : une grande ville ! Il semble également unifié, ce que bien souvent dément la découverte « au sol » de ce dernier.

Les routes qui sillonnent l'intérieur de l'Artois, dont la très belle et rectiligne RD 341 ancienne voie romaine, ne permettent guère d'appréhender le belvédère. En effet, dès que l'on s'éloigne de ce dernier, la campagne retrouve les caractéristiques constantes observées en Artois : relief ample largement labouré et vallées parées de végétation.

La vue « par le bas » du belvédère n'est guère significative depuis les grands axes que sont la RD 937 et surtout l'autoroute A26.



Coteau de l'Artois au niveau de Bours et la vallée de la Clarence.



Coteau de l'Artois à Permes.

Figure 39 : Illustration des paysages de la Cuesta de l'Artois (source : EPURE, 2017)

La cuesta de l'Artois constitue une réelle barrière topographique entre les paysages du Nord et du Pas de Calais. La lecture des terrasses et marches de l'Artois est bien identifiable au travers des coupes topographiques mais également depuis quelques points hauts entre Hazebrouck et Aire sur le Lys, comme le montre la photo ci-dessous.

Cette première marche de l'Artois notamment identifiable avec les 4 éoliennes de Rely Linghem (parc de la Motte).

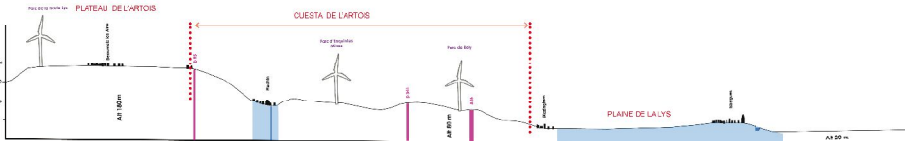


Figure 40 : Coupe topographique du secteur d'étude (source : EPURE, 2017)



A partir de la plaine de la Lys, l'horizon paysager au sud est dessiné par la Cuesta de l'Artois sur laquelle est implanté le parc éolien de Reily/L'ghem (Parc de la Motte)
 Figure 41 : Illustration de la Cuesta de l'Artois (source : EPURE, 2017)

Un projet éolien sur la cuesta de l'Artois

Le secteur d'implantation projeté est situé sur le versant de la cuesta, ainsi les éoliennes seront entièrement perceptibles à partir de la RD 301, axe Liévin - Bruay-la-Buissière dont le débouché sur la chaussée Brunehaut (RD 341) est axée sur le parc éolien.

A l'opposé le village de Bours et son donjon classé situé au sein de la vallée de la Clarence ne devrait pas être impacté par le projet éolien.

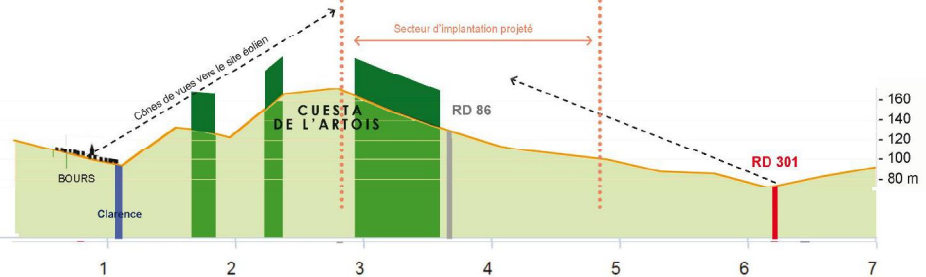
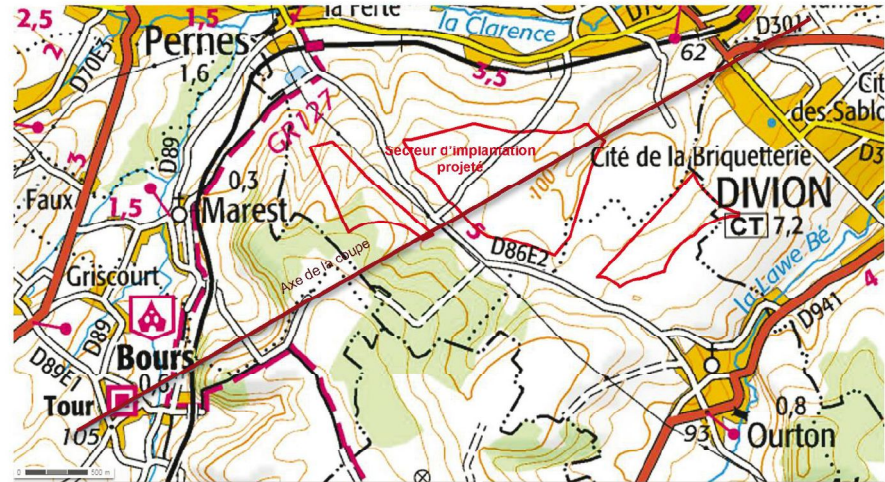


Figure 42 : Coupe topographique de la Cuesta de l'Artois 1/2 (source : EPURE, 2017)

Le secteur d'implantation projeté est situé sur l'interfluve Clarence / Lawe, il faudra éviter de positionner les éoliennes sur les limites du secteur très proche des vallées afin d'éviter les effets de surplombs. De même la hauteur des éoliennes devra être maîtrisée afin de respecter les rapports d'échelle hauteur d'éolienne et dénivelée. Les villages situés au sein de la vallée de la Clarence et de la Lawe devraient avoir un impact visuel réduit grâce à leur position abritée en fonds de vallée.

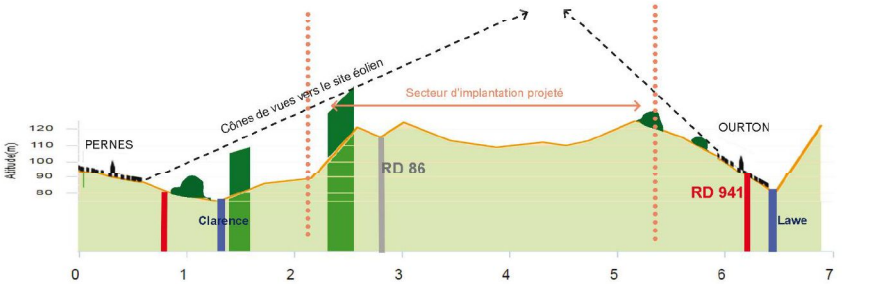
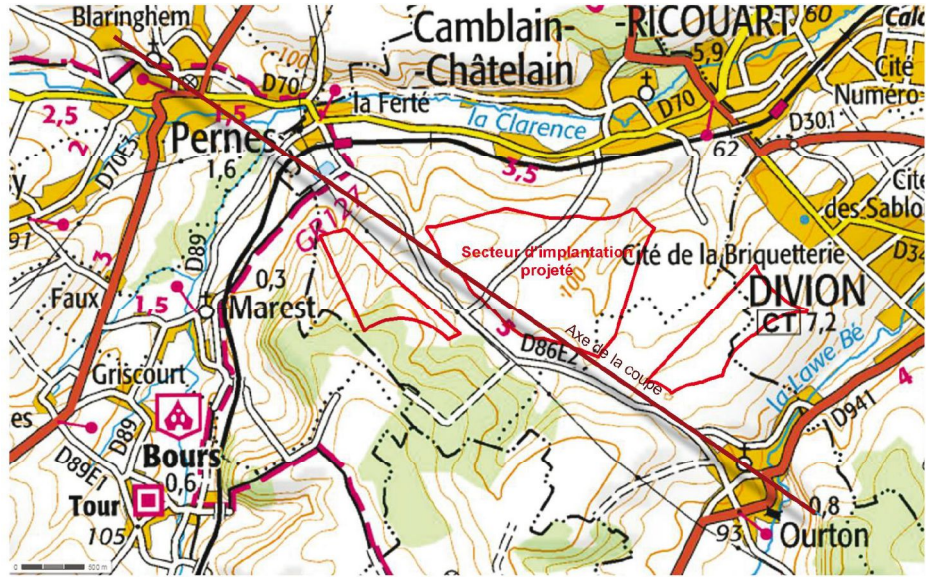


Figure 43 : Coupe topographique de la Cuesta de l'Artois 2/2 (source : EPURE, 2017)

III/ La plaine de la Lys :

La Plaine de la Lys est une terre de culture mais d'habitat dispersé, marqué par une grande forêt de plaine et une longue vallée industrielle. Avec 67% de cultures et 9% de prairies, les paysages de la Plaine de Lys ne répondent pas aux caractéristiques des paysages d'élevage, herbagers et bocagers. Seule la trame bâtie, qui quadrille la plaine avec rigueur, témoigne de l'aventure hydraulique menée en ces lieux.

Descendue de l'Artois, la Lys trouve sur les terres planes des Flandres, un territoire dans laquelle elle vient prendre ses aises. C'est un paysage mêlé d'eau, de prairies humides et de boisements où les vues sont souvent très limitées.

La vallée de la Lys s'élargie sur près de 10 km et draine et irrigue un grand nombre de fossés et de becques. Les plaines agricoles de plus petite dimension sont ciselées par un réseau hydraulique dense ou s'implante une agriculture céréalière, maraîchère et du pâturage.



Pâturages autour des zones humides caractéristiques de son cortège de peupleraies et de saules têtards.

Vallée de la Lys



Canal d'Aire

Plaine agricole et humide de la Lys et son réseau de Becques / Watergangs

Figure 44 : Illustrations des paysages de la Plaine de la Lys (source : EPURE, 2017)

3 - 2c Paysages réglementés

Sites inscrits ou classés (loi 1930)

COVISIBILITÉ POTENTIELLE À SURVEILLER

Commune	N°	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial	
						Local	Régional
Fouquières Les Béthune	1	Gros tilleul, en bordure du chemin de CD n° 86 et près de son croisement avec le chemin d'Artois.	Plaine de la Lys	Classé	Tilleul localisé en cœur d'agglomération, aucune covisibilité significative est possible du fait du cadre bâti et végétal.	X	
Bomy	2	Arbres formant la rotonde des tilleuls	Plateau de l'Artois	Classé	A partir de la rotonde des tilleuls localisée au cœur de village aucune vue lointaine n'est possible du fait de l'écran bâti et végétal aussi aucune covisibilité n'est possible.	X	
Aihain-Saint-Nazaire d'Aix-Noulette et Souchez	3.1	Colline de Notre-Dame-de-Lorette (lieu de mémoire d'une superficie de 25 ha)	Cœur de l'Artois	Classé	A plus de 18 km du site éolien la colline de 165m domine la plaine de la Lys et offre un point de vue remarquable orienté vers le nord-est (l'axe) ne présente pas de vue vers le site éolien du fait de la configuration topographique et les écrans boisés.		X
	Inscrit					X	

Tableau 19 : Sites inscrits ou classés (source : EPURE, 2017)

Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), ancienne ZPPAUP

Commune	N°	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial	
						Local	Régional
Labeuvrière	A	Village et abords de l'ancienne Prévôté	Plaine de la Lys	ZPPAUP	L'aire protégée est localisée en cœur de bourg situé lui-même au bord de la vallée de la Clarence, le village est encadré par des buttes boisées qui bloquent les vues lointaines. Aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Vaudricourt	B	Perspective sur le village et les abords de l'église Notre-Dame	Plaine de la Lys	ZPPAUP	Si les éoliennes pourront être perceptibles partiellement en sortie de village ouest (avant-plan topographique), aucune covisibilité significative ne pourra être perçue à partir du cœur de village du fait du cadre bâti et végétal.	X	
Béthune	C	Centre ancien de Béthune	Plaine de la Lys	ZPPAUP	Aucune covisibilité n'est possible du fait du contexte urbain et l'absence de perspective visuelle axée sur le site éolien.	X	
Guarbecque	D	Perspective sur le village et les abords de l'église Saint-Nicolas	Plaine de la Lys	ZPPAUP	Aucune covisibilité n'est possible du fait du contexte urbain et topographique et la distance.	X	

Tableau 20 : AVAP (source : EPURE, 2017)

Sites inscrits ou classés (loi 1930) et AVAP (ZPPAUP)

PROTECTION DES SITES (LOI 1930)

Protection réglementaire au niveau de l'aire d'étude au titre de la loi sur les sites de 1930.

La protection des sites au titre de la loi de 1930 ne s'applique pas seulement aux paysages.

L'objectif est d'assurer la protection des sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Certains sont des sites bâtis (villages et bâtiments anciens), d'autres concernent des paysages naturels. L'inscription a pour objectif leur conservation dans leur état actuel. Le classement a, en plus, pour vocation de les protéger.

Ainsi l'ensemble des sites ont des intérêts paysagers évidents mais sont souvent en lien très fort avec les monuments historiques dont ils constituent l'écrin. Aussi les sites suivants sont souvent concernés également par le chapitre suivant C.2 traitant du « patrimoine historique protégé ».

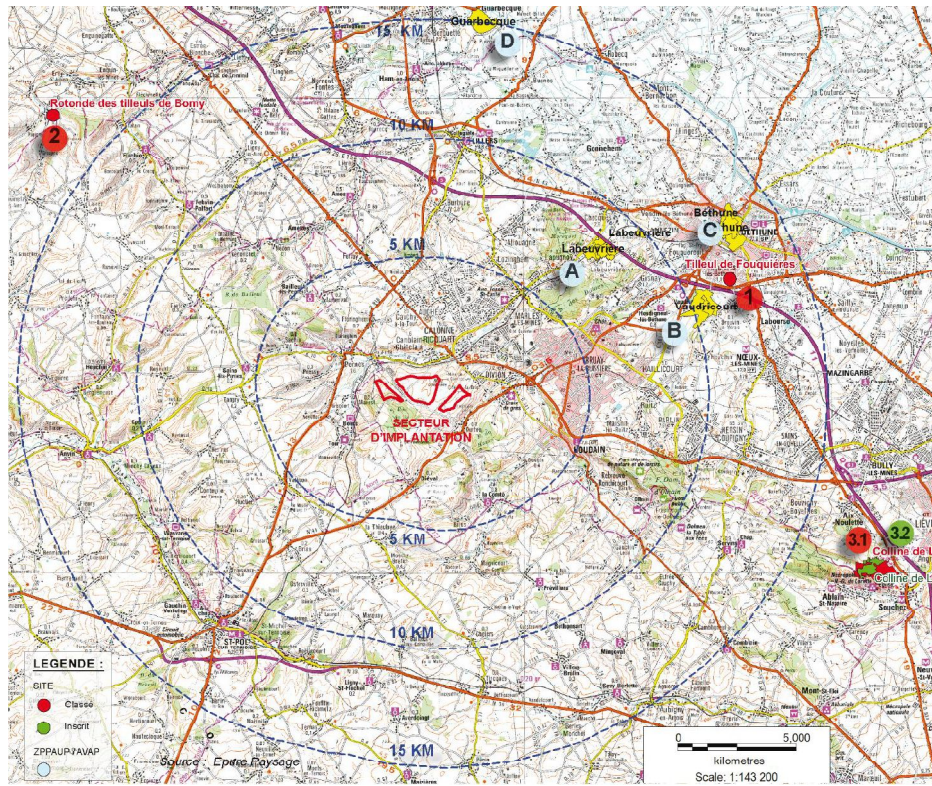
Un seul site est localisé à moins de 15 km du projet éolien il s'agit d'un tilleul classé à Fouquières à 12 km. Le site de Bomy est à 17 km, le château classé monument historique fait l'objet d'un cône de vue, ce site concerne un mail de tilleuls. Le site de N.D de Lorette à 18 km ne dispose pas de point de vue orienté vers le projet éolien.

Aucun de ces sites distants ne pourra être covisible avec le projet éolien.

ZPPAUP/AVAP

Quatre ZPP AUP sont inventoriées dans l'aire d'étude, il s'agit pour les plus proches à 8 et 12 km des communes de Labeuvrière et de Vaudricourt qui ont pour objet de protéger le paysage communal, aucun cône de vue n'a été défini. A 14 km le centre ancien de Béthune.

↳ Ces ensembles patrimoniaux distants et intégrés dans des contextes urbains ne pourront pas être covisibles avec le projet éolien.



Carte 23 : Localisation des sites classés ou inscrits et des AVAP (source : EPURE, 2017)

1 - FOUQUIÈRES LES BÉTHUNE :

Site classé

Gros tilleul, en bordure du chemin de CD n° 86 et près de son croisement avec le chemin d'Hesdigneul.



Eglise et tilleul classé

2 - BOMY :

Site classé par arrêté du 28/11/1917

Rotonde de Tilleuls de plus de 400 ans à proximité du Château (XVIIIème s. - classe Monument Historique).



Rotonde des tilleuls



Rotonde des tilleuls

Figure 45 : Illustration des sites inscrits ou classés (source : EPURE, 2017)

A - LABEUVRIÈRE :

AVAP (ZPPAUP)

Village et abords de l'ancienne Prévôté



B - VAUDRICOURT :

AVAP (ZPPAUP)

Perspective sur le village et les abords de l'église Notre-Dame



Vaudricourt, Eglise Notre-Dame

Figure 46 : Illustration des AVAP (source : EPURE, 2017)

3 - 2d Infrastructures

Les différentes communes sont desservies par un maillage homogène de routes départementales de différentes catégories. Elles représentent en majeure partie, des flux peu conséquents et très locaux sur l'Artois, mais plus dense et importants à l'interface entre le plateau artésien et la plaine de la Lys avec les RD 341 et 943 et surtout l'A26.

Dans l'Artois

Le réseau de départementales sur l'Artois est peu fréquenté et lié essentiellement à des dessertes locales, absence de voie majeure de transports avec des trafics importants. En outre ces axes offrent peu d'interactions visuelles avec la zone de projet car les structures topographiques et boisées de la Cuesta génèrent une barrière physique importante et rapide dès que l'on progresse vers l'Ouest de la zone d'étude.

Sur la Cuesta de l'Artois

A partir de la Chaussée Brunehaut (RD 341) sur le tronçon entre Auchel et Houdain, la chaussée Brunehaut permet en revanche des perceptions privilégiées sur la zone de projet. Selon sa configuration plongeante dans les vallées et vallons ou en belvédère sur les flancs de la cuesta, les impacts visuels seront très évolutifs. Des perceptions fortes sont possibles à partir des axes qui descendent des crêtes vers la plaine avec des points de vues saisissants vers le nord (RD 916, 941,...).

En lisière de la plaine de la Lys

Parallèlement à la chaussée Brunehaut, les perceptions depuis l'A 26 sont très limitées par une topographie en déblais et les franges végétales qui l'accompagnent souvent. Le parc éolien de Rely / Lingham est l'un des seuls identifiables lors de son parcours, car il est positionné à quelques centaines de mètres de l'autoroute. Les perceptions de la zone de projet sont peu probables, mais seront très variables en fonction des points hauts du parcours.



Le maillage de voies tertiaires et de dessertes est homogène et offre des points de vue de tout type.



Les autres infrastructures composant le paysage sont les lignes électriques et les nombreux parcs éoliens

Figure 47 : illustration des infrastructures du territoire (source : EPURE, 2017)



L'A26 relativement distante n'offre aucune perception significative vers la zone de projet. Sur le plateau de l'Artois le réseau de routes départementales importantes est assez faible.



La chaussée Brunehaut offre des vues lointaines et dégagées sur la plaine de la Lys et la zone de projet

L'urbanisation est fortement liée aux influences topographiques et à la présence de l'eau. Sur la plaine de la Lys, les abords du canal d'Aire et les Flandres, les plaines sont planes et larges. Les voies de communication serpentent sur le territoire sur lesquelles l'urbanisation s'accroche. Cette urbanisation est très linéaire, rampante, disparate et mite le paysage. On y retrouve quelques grosses agglomérations telles que Lillers, Aires sur la Lys, Isbergues, Bruay la Buisnière, Auchel...

Sur les reliefs de la Cuesta, les infrastructures suivent les petites contre-vallées, leurs tracés sont dictés par les pentes. L'urbanisation est beaucoup plus dense et regroupée en villages ou hameaux. Les grandes communes du territoire sont plus rares et de moindre importance démographique, ainsi sur ces territoires, les agglomérations repérées sont Théroüanne, Fauquembergues et Fruges.

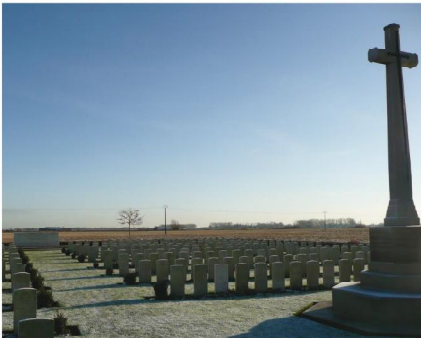
Sur le plateau de l'Artois, l'habitat est très regroupé, il existe très peu de ferme isolée ou autre bâtiment, permettant une parfaite homogénéité dans l'occupation des territoires. Dans la plaine de la Lys et sur le bassin minier il en est tout autrement, de nombreux habitats sont parsemés de manière très aléatoire. Les villages qui sont largement ouverts sur le plateau et implantés sur les hauteurs font l'objet de fortes covisibilités avec les parcs éoliens du plateau, il s'agit notamment de Fréwillers, Fiefs, Laires, Sains-les-Pernes, Tangry,... Les clochers sont par conséquent parfaitement visibles depuis les crêtes du territoire.

La typologie des habitats et des édifices est très commune et hétérogène et d'un faible intérêt. Quelques anciennes bâtisses en brique et rouge barre font exceptions, dans l'Artois, ou de belles demeures dans la plaine de la Lys, ainsi que les églises en calcaire massif. Au Sud/Est, sur les abords du bassin minier, on retrouve certains secteurs d'habitat dense et historiques composés d'anciennes cités minières, et notamment à Auchel, Marles les Mines, Divion, Bruay la Buisnière,...

On retrouve un grand nombre de villages et communes sur le territoire, qui ponctuent et créent un maillage d'infrastructure en corrélation avec la densité de ceux-ci. La chaussée Brunehaut (Rd 341) dissocie parfaitement ces deux types de densités. A l'Ouest dans l'Artois, le maillage de voirie est relativement homogène, droit, mais peu dense. A l'Est de la Chaussée Brunehaut (Rd 341) dans les Flandres, la plaine de la Lys, et le bassin minier, les voies sont beaucoup plus sinueuses, et le réseau plus dense.

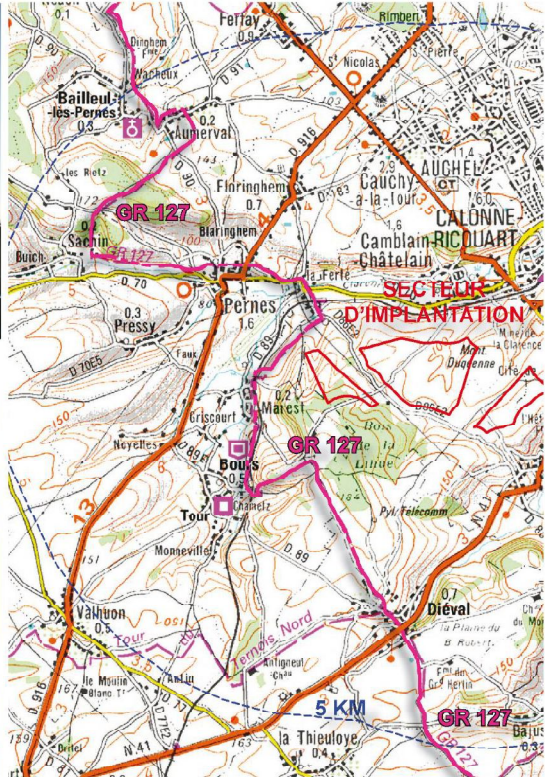
3 - 2e Perception sociale des paysages

Patrimoine touristique



Les GR et circuits cyclistes sont nombreux à arpenter ce territoire de grande qualité paysagère.

Des lieux de mémoire parfois ouverts sur les paysages



Des paysages très diversifiés

Le GR 127 passe à proximité du secteur d'implantation.



Des vallées étroites abritant un patrimoine naturel, historique et touristique rapidement en lien avec les plateaux agricoles support potentiel d'éolien.

Figure 48 : Illustration du patrimoine touristique (source : EPURE, 2017)

Patrimoine rural

Dans la plaine de la Lys :

La plaine de la Lys est très urbanisée et anthropisée, sa morphologie très plane et la multiplication des structures bâties et végétales vont sensiblement limiter les perceptions vers la zone de projet. Les enjeux sont dès lors très rapprochés des zones de projet et majoritairement situés au pied des coteaux de l'Artois.

Dans la plaine, les perceptions à partir des voies importantes et les autres sont rapidement limitées et occultées par toutes les structures verticales (végétales ou bâties) qui représentent un obstacle et un limiteur de perception dans ces paysages très plats.

Les perceptions lointaines sont donc très rares et anecdotiques et notamment vers la zone de projet.

Sur le plateau de l'Artois :

Le plateau de l'Artois accueille des zones très rurales, où les villages viennent ponctuer les grandes étendues agricoles mais surtout les vallées. L'architecture traditionnelle et l'urbanisme ne sont pas d'une très grande qualité, mais les habitats sont groupés, en général abrités derrière une ceinture végétale plus ou moins épaisse selon les communes.

Le maillage de départementales est très homogène, mais les flux sont peu importants, il s'agit essentiellement de dessertes locales.



Le patrimoine vernaculaire notamment caractérisé par ses églises en blocs calcaires de différents styles architecturaux est de plus grande qualité que le reste des constructions qui constituent l'urbanisme local.



L'urbanisation s'est adaptée aux configurations topographiques et hydrauliques du territoire. On retrouve majoritairement la brique et le calcaire dans la composition des habitats anciens



Ailleurs les différents styles architecturaux se rencontrent avec des matériaux et couleurs hétéroclites de faible intérêt.

Figure 49 : Illustration du patrimoine rural (source : EPURE, 2017)

Patrimoine industriel : l'urbanisme minier

Les cités minières

Etroitement liés à l'héritage technique, les cités minières et leurs équipements collectifs constituent un héritage qui permet de mesurer pleinement l'impact de l'industrie minière sur le territoire et sur les hommes. La remarquable densité des cités témoigne des modes de vie des mineurs et de leurs familles, qui, jusque dans leur quotidien, sont liés à la mine.



Au 18^e siècle, le monde agricole fournit aux toutes premières Compagnies minières une main-d'œuvre composée à la fois de « mineurs paysans » et de ruraux déracinés, logés au sein de l'habitat rural ou des bourgs et villes existants. Au début du 19^e siècle, l'explosion industrielle oblige les Compagnies à sédentariser de nouvelles populations de mineurs. Afin de suppléer l'absence de logements, les Compagnies vont concevoir un nouveau type d'habitat : les cités ouvrières. Il existe de très nombreuses variantes dans les logements miniers en raison des courants de pensée sur le logement ouvrier aux 19^e et 20^e siècles ainsi qu'aux farouches volontés de différenciation d'une Compagnie à l'autre. Chacune d'entre elles possédait sa propre interprétation de l'habitat ouvrier et a fait des choix qui lui sont propres. Sur 150 ans (1820-1970), les modèles, les styles architecturaux et les formes urbaines n'ont cessé de se diversifier. Aujourd'hui, l'habitat minier représente environ 70 000 logements répartis sur 563 cités.



La cité-jardin Bruno construite en 1904 par la Société des Mines de Douges. © Centre Historique Minier Lewarde



Plan de maisons ouvrières pour familles de petite taille de la Compagnie des Mines de Bruay, années 1920. © Centre Historique Minier Lewarde



Source : Mission Bassin Minier - UNESCO



Figure 50 : Illustration du patrimoine industriel (source : EPURE, 2017)

3 - 2f Synthèse générale des enjeux paysagers

Bilan de l'analyse

Le paysage d'interface que constitue la **Cuesta de l'Artois ou balcon de l'Artois**, marque une coupure franche marquée par des belvédères qui ponctuent la ligne de crête et forme une curiosité géologique en même temps qu'un lieu de mémoire où l'histoire a connu des heures noires.

L'Ouest de ce paysage en balcon sur le secteur le plus industrialisé de la région, offre des paysages essentiellement ruraux.

La Cuesta du fait d'une topographie particulièrement découpée et marquée offre un paysage relativement préservé avec une mosaïque assez équilibrée entre des petits plateaux voués aux cultures ouvertes et des vallées ainsi que des escarpements occupés par des boisements, des prairies et une polyculture.

La **Cuesta** est plutôt caractérisée par un **habitat linéaire** (Amette, Pernes, Camblain-Châtelain, Ourton, Diéval,...) avec des villages étirés essentiellement le long des routes qui longent les nombreuses vallées (Nave, Clarence, Biette, Lawe,...) qui entaillent le bord du plateau de l'Artois, cette configuration limite fortement les impacts visuels du projet éolien.

Les agglomérations implantées en pied de cuesta, souvent marquées par l'urbanisme minier, s'étendent en tâche d'huile vers la plaine de la Lys.

Une partie de ce patrimoine minier est inscrit au **Patrimoine mondial de l'UNESCO**, voir détail dans la chapitre suivant.

Cependant certains villages se développent plus ponctuellement le long de la chaussée Brunehaut.

Les villages implantés sur le plateau de l'Artois sont globalement peu impactés par le projet du fait de l'écran topographique et boisé que constitue la cuesta.

En outre les villages de plateau sont souvent localisés dans des replis de reliefs et se présentent souvent sous la forme de «village-bosquet» avec une frange végétale qui les protègent des vents de plateau ce qui limite l'impact visuel des éoliennes.

Les paysages protégés sont relativement peu représentés avec 3 sites inscrits ou classés dans un rayon de 20 km, l'impact sur ces sites sera très limité du fait de la configuration des lieux (boisements, vallées,...) ou de leur distance vis-à-vis du projet éolien.

Les AVAP (ZPPAUP) sont relativement distantes et de par leur configuration spatiale peu exposés à d'éventuelles covisibilités.

Le site éolien est en retrait significatif par rapport aux grands axes de communications ce qui évite les interactions visuelles trop franches et directes.

Le territoire est investi par le tourisme de façon modérée notamment à travers les gîtes et les **itinéraires de promenades et de randonnées** surtout sur le plateau de l'Artois. Notons la présence du **GR 127 qui traverse les collines de l'Artois** qui traverse le site d'implantation devra faire l'objet d'une attention accrue.

Le rapport au développement éolien existant

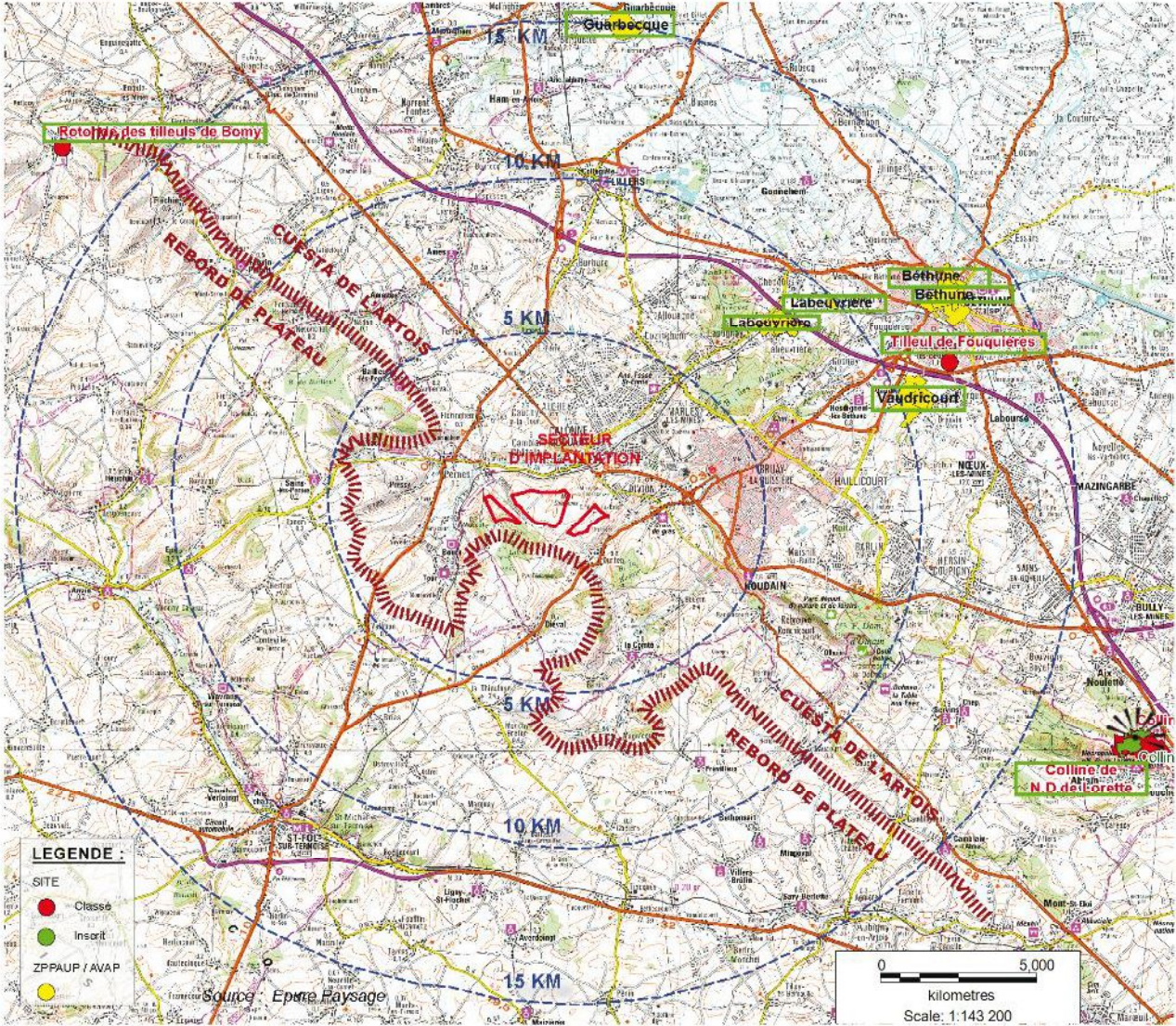
Le développement éolien sur ce paysage d'interface est aujourd'hui très limité du fait de la pente des coteaux qui complique quelque peu les implantations.

Aujourd'hui le développement se fait plutôt en pied de cuesta par le biais de séquences linéaires suivant une ligne de force orientée dans l'axe de la Cuesta de l'Artois.

La dénivellée totale au niveau du secteur d'implantation projeté étant au maximum de 80 mètres il s'agira d'être très vigilant vis-à-vis de l'équilibre des rapports d'échelle.


La position de balcon sur la plaine de l'Artois exige une grande vigilance vis-à-vis des effets de surplombs.

L'enjeu du présent projet est de s'inscrire dans la logique de développement éolien de la Cuesta en s'inscrivant dans sa continuité.




PAYSAGES PROTÉGÉS :

- Sites protégés et AVAP (ZPPAUP) :

- Sites ne présentant pas d'intervisibilité significative. 

PAYSAGES NON PROTÉGÉS :

- Belvédère remarquable : 

- GR 127 «Tour du Ternois Nord» : 

Carte 24 : Synthèse des enjeux paysagers (source : EPURE, 2017)

3 - 3 Patrimoine architectural remarquable

3 - 3a Les monuments historiques

Dans un rayon de 20 km on observe de nombreux monuments historiques inscrits ou classés.

Monuments très proches du site éolien (0 à 5 km) :

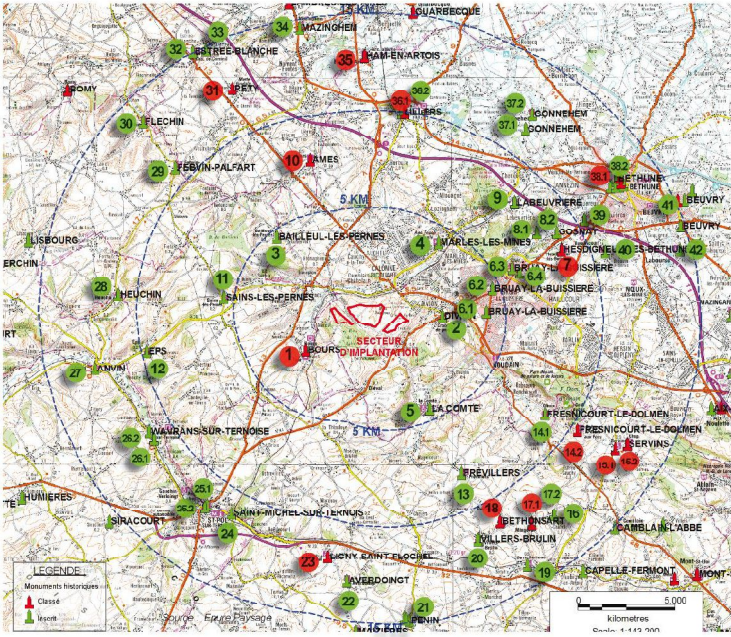
Concerne 7 monuments très divers, civils ou cultuels, ruraux, urbains ou industriels.

Monuments localisés à 5/15 km du site éolien :

Concerne 50 monuments très diversifiés entre plaine de la Lys et plateau de l'Artois.

Monuments très éloignés (à plus de 15 km) :

Plusieurs sites remarquables bien qu'étant localisés à plus de 15km du site éolien méritent une attention spécifique il s'agit notamment du château de Bomy et de Liettes et du site de Vimy pour lesquels des cônes de vues ont été identifiés par l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP 62).

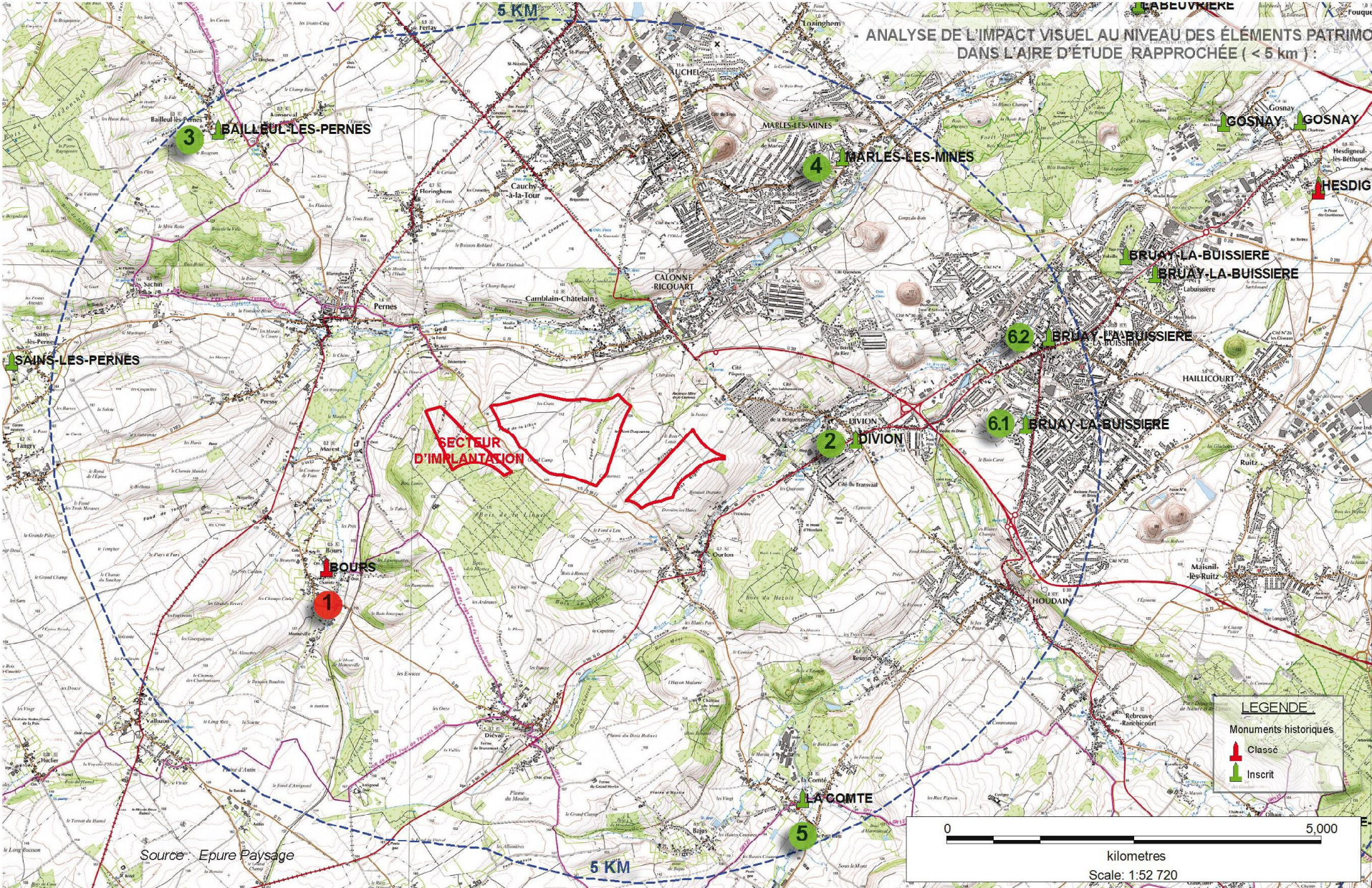


Carte 25 : Carte de repérage des monuments historiques (source : EPURE, 2017)

COVISIBILITÉ POTENTIELLE À SURVEILLER

Commune	N°	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial	
						Local	Régional
Bours	1	Donjon de Bours	Vallée de la Clarence	Classé	Le village est situé au sein d'une vallée encaissée affluent de la Clarence , à partir du village les vues vers le site sont très limitées du fait de la topographie et du massif boisé qui se trouve en interface. Une covisibilité serait possible à partir de la RD 916, mais à partir de ce point de vue aucune perception simultanée du monument et des éoliennes n'est possible, aussi aucun risque de covisibilité significative ne se présente.	X	
Divion	2	Croix de Grès	Plaine de la Lys	Inscrit	La Croix de Grès est localisée dans un contexte urbain qui n'offre pas de perceptions éloignées aussi elle ne peut présenter de covisibilité significative.	X	
Bailleul-les-Pernes	3	Église Saint-Omer	Plateau de l'Artois	Inscrit	L'église Saint-Omer qui est inscrite est située au sein de la vallée de la Nave dont la topographie et les franges boisées empêchent toute covisibilité significative.	X	
Marles-les-Mines	4	Fosse Saint-Emile - Puits N°2 (Ancienne)	Plaine de la Lys	Inscrit	La Fosse Sainte-Emile et notamment son chevalement, localisé dans un contexte urbain et végétal (parc paysager environnant) qui n'offre pas de perceptions éloignées ne peut présenter de covisibilité significative.	X	
La Comté	5	Ferme	Plateau de l'Artois	Inscrit	La ferme inscrite est blottie dans l'urbanisation et au sein de la vallée de la Lawe, les perceptions éloignées sont très limitées aussi aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Bruay-la-Buissière	6.1	Stade Parc	Plaine de la Lys	Inscrit	Les monuments sont intégrés dans l'agglomération où le cadre bâti et le cadre végétal pour le parc limitent fortement les vues lointaines, en l'absence de perspectives visuelles axée vers le site éolien aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	6.2	Hotel de ville	Plaine de la Lys	Inscrit		X	

Tableau 21 : Monuments de l'aire d'étude rapprochée < 5 km (source : EPURE, 2017)



Carte 26 : Localisation des monuments de l'aire d'étude rapprochée < 5 km (source : EPURE, 2017)



1 **BOURS :**

Eléments protégés :
Donjon (cad. B 179) : classement par arrêté du 23 février 1965

Périodes de construction :
14e siècle ; 15e siècle

Propriété de la commune



3 - **BAILLEUL LES PERNES :**

Eglise inscrite

Eléments protégés : Choeur : inscription par arrêté du 10 juin 1920

Périodes de construction : 1 / e siècle

Propriété de la commune



2 - **DIVION :**

Croix de Grès

Figure 51 : Illustration des monuments de l'aire d'étude rapprochée < 5 km 1/2 (source : EPURE, 2017)



4 - **MARLES-LES-MINES** : Chevalement du puits 2 de la fosse Sainte-Émile

Le Chevalement de Marles-les-Mines est localisé au sein d'un parc public arboré aucune vue lointaine n'étant possible les risques de covisibilités significatives sont très limités.

6 **BRUAY LA BUSSIÈRE** :

Eléments protégés :
Hotel de Ville, Piscine Art-Déco.

Propriété de la commune

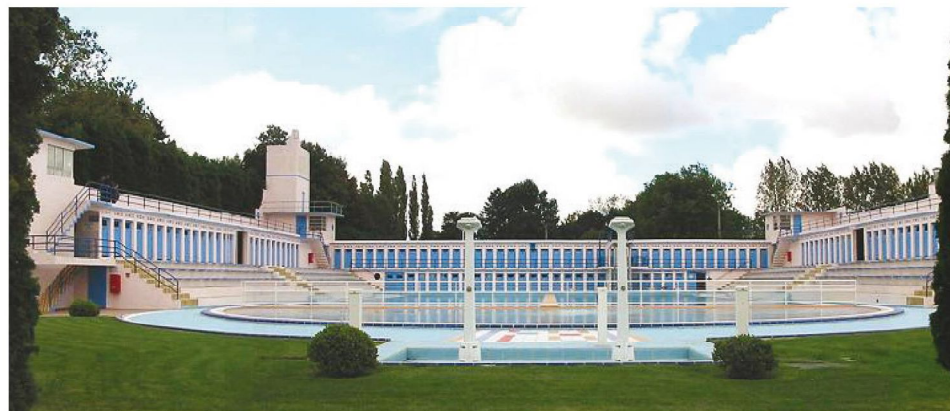


Figure 52 : Illustration des monuments de l'aire d'étude rapprochée < 5 km 2/2 (source : EPURE, 2017)



COVISIBILITÉ POTENTIELLE À SURVEILLER

Commune	N°	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial	
						Local	Régional
Bruay-la-Buissière	6.3	Château de la Buissière	Plaine de la Lys	Inscrit	Les monuments sont intégrés dans l'agglomération où le cadre bâti et le cadre végétal pour le parc limitent fortement les vues lointaines, en l'absence de perspectives visuelles axée vers le site éolien aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	6.4	Eglise Saint Martin				X	
Hesdigneul les Béthune	7.1	Eglise	Plaine de la Lys	Classé	L'église campée à flanc de coteau offre des vues vers le nord mais aucune vers le site éolien, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	7.2	Château et remises		Inscrit	Le château inscrit au cœur d'un parc paysager et dans un contexte urbaine n'offre pas de vues lointaines aussi aucune covisibilité significative n'est possible.		
Gosnay	8.1	Chartreuse des dames	Plaine de la Lys	Inscrit	Localisée dans un repli de relief et dans un contexte boisé si des vues sont possibles elles sont partielles et peu significatives.	X	
	8.2	Chartreuse des hommes dite du Val St Esprit			Des vues sont possibles vers le site éolien mais elles sont très filtrées par l'avant-plan topographique, bâti et boisé, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Labeuvrière	9	Ancienne Prévôté	Plaine de la Lys	Inscrit	Le monument est localisée en coeur de bourg situé lui même au bord de la vallée de la Clarence. le village est encadré par des buttes boisées qui bloque les vues lointaines. Aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Ames	10	Eglise Saint-Pierre	Plaine de la Lys	Classé	Situé au coeur de la vallée de la Nave et blottie dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Saint-les-Pernes	11	Eglise Sainte-Berthe	Plateau de l'Artois	Inscrit	Le monument est blotti dans l'urbanisation et protégé par la cuesta de l'Artois.	X	
Eps	12	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au coeur de la vallée d'Eps et blotti dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Fréwillers	13	Eglise Sainte Anne	Plateau de l'Artois	Inscrit	Blotti dans l'urbanisation et dans un contexte relativement boisé, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Fresnicourt le Dolmen	14.1	Château d'Olhain	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au sein de la vallée de la Brette et dans un contexte arboré, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	14.2	Dolmen dit «la Table des Fées»		Classé	Situé au sein d'un bosquet, sur les coteaux du Mont d'Olhain, des vues vers le site éolien sont possibles à partir de la lisière, le parc éolien de Fréwillers à moins de 5 km est très perceptible. Le parc éolien projeté à plus de 12 km pourra être à proximité du site ceci de façon partielle. Aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Servins	15.1	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Classé	Situées au sein des collines de l'Artois, dans un contexte arboré et en coeur d'agglomération, aucune perspective visuelle lointaine vers le site éolien étant possible, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	15.2	Chapelle Hannedouche		Classé		X	
Villers-Châtel	16	Château	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au coeur d'un parc arboré et dans un contexte boisé, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	

Tableau 22 : Monuments de l'aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km 1/3 (source : EPURE, 2017)

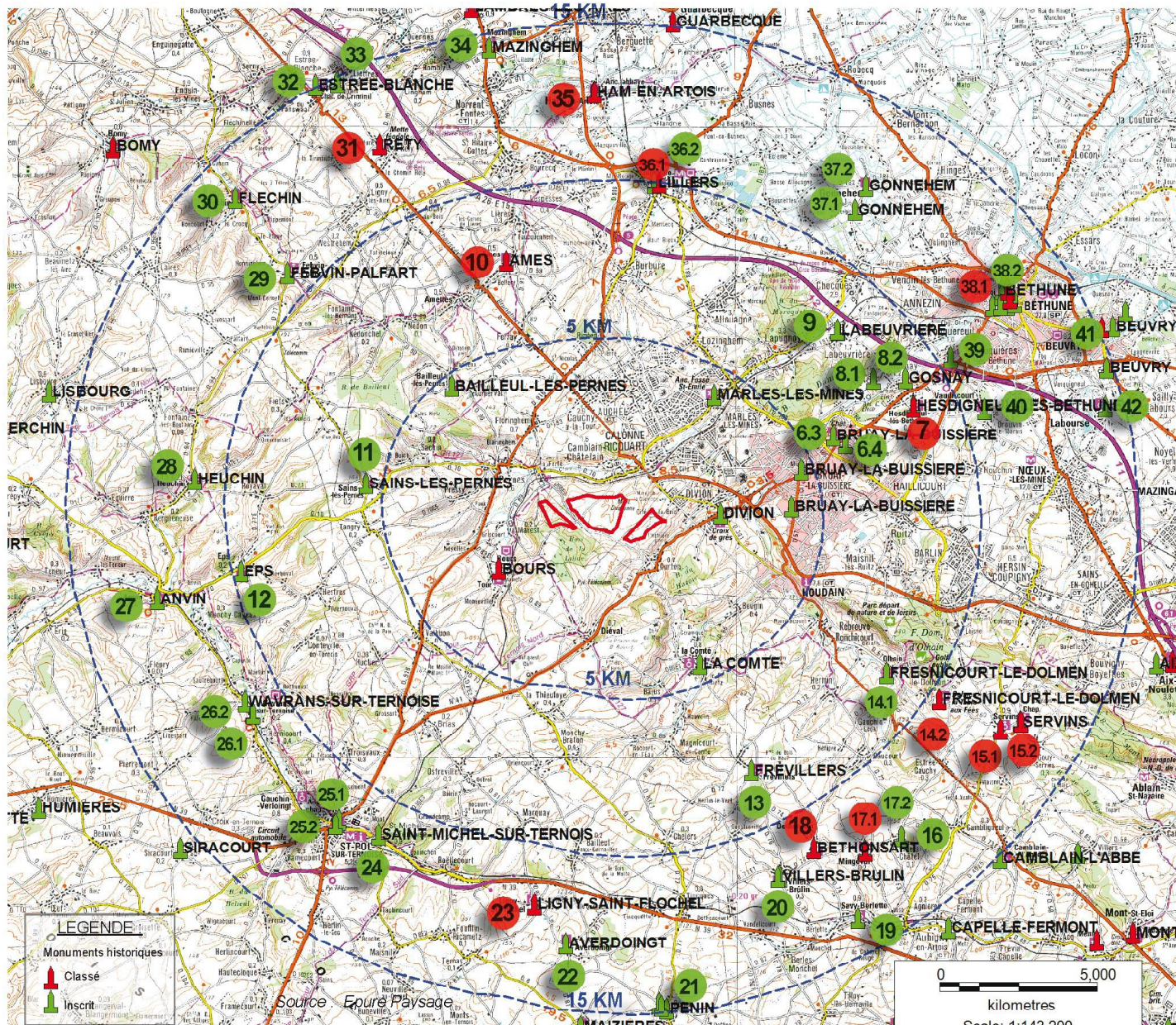
 COVISIBILITÉ POTENTIELLE À SURVEILLER

Commune	N°	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial	
						Local	Régional
Mingoval	17.1	Eglise Notre-Dame	Plateau de l'Artois	Classé	Situés au coeur du village et dans un contexte bâti et végétal, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	17.2	Porte du cimetière		Inscrit		X	
Béthonsart	18	Eglise Sainte Elisabeth	Plateau de l'Artois	Classé	Blotti au coeur de l'urbanisation et à distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Savy-Berlette	19	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au coeur de la vallée de la Scarpe et blottie dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Villers-Brûlin	20.1	Eglise Notre Dame	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situés au coeur du village et dans un contexte bâti et arboré très présent, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	20.2	Château				X	
Pénin	21.1	Motte féodale	Plateau de l'Artois	Inscrit	Blottis au coeur de l'urbanisation, dans un contexte arboré et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	21.2	Château				X	
Averdoingt	22	Eglise Saint-Léger	Plateau de l'Artois	Inscrit	En coeur de village, dans un contexte bocager et arboré dense et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Ligny-Saint-Flochel	23	Eglise Saint-Flochel	Plateau de l'Artois	Classé		X	
Saint-Michel sur-Ternoise	24	Eglise Saint-Michel	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au coeur de la vallée de la Ternoise et blottie dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Saint-Pol sur-Ternoise	25.1	Vestiges du château	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situés au coeur de la vallée de la Ternoise et blottie dans une urbanisation dense, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	25.2	Chapelle des Soeurs Noires		Inscrit		X	
Wavrans sur-Ternoise	26.1	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit	Au coeur de la vallée de la Ternoise et dans un contexte arboré dense, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	26.2	Ferme de Curel		Inscrit		X	
Anvin	27	Eglise Saint-Léger	Plateau de l'Artois	Inscrit		X	
Heuchin	28	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au sein de la vallée du Faux et blottie dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Febvin-Palfart	29	Eglise Sainte-Berthe	Plateau de l'Artois	Inscrit	Blottis au sein de la vallée du Puits affluent du Surgeon, et dans un contexte boisé aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Fléchin	30	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit		X	

Tableau 23 : Monuments de l'aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km 2/3 (source : EPURE, 2017)

Commune	N°	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial	
						Local	Régional
Rély	31	Motte féodale	Plaine de la Lys	Classé	Située en coeur du village et dans un contexte bâti et arboré très présent, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Estrée-Blanche	32	Château de Criminil	Plaine de la Lys	Inscrit	Au coeur de la vallée de la Laquette et au sein d'un parc arboré dense, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Liettres	33	Château de Liettres	Plaine de la Lys	Inscrit	Blotti au sein d'un parc arboré dense et protégé par les coteaux de la vallée de la Laquette, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Mazinghem	34	Eglise Notre-Dame	Plaine de la Lys	Inscrit	Situés au coeur du village, au bord de la Rivierette, et dans un contexte bâti et arboré très présent, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Ham-en-Artois	35	Eglise Saint-Sauveur	Plaine de la Lys	Classé	Située en coeur du village et dans un contexte bâti et arboré très présent, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Lillers	36.1	Eglise Jules et Victor	Plaine de la Lys	Classé	Blotti au coeur de l'urbanisation, dans un bâti dense et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	36.2	Maison de l'argentier, Chapelle de la miséricorde		Inscrit		X	
Gonnehem	37.1	Eglise Saint-Pierre	Plaine de la Lys	Inscrit	Au coeur de la vallée de la Clarence dans un contexte arboré très présent et à distance du site éolien, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	37.2	Manoir Saint-Michel		Inscrit		X	
Béthune	38.1	Beffroi, ancien hôtel de Beaulaincourt	Plaine de la Lys	Classé	Blotti au coeur de l'urbanisation, dans un bâti dense et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	38.2	Eglise des Récollets, caserne Chambord, Bastion St Pry, Tour Ste Ignace,		Inscrit		X	
Fouquières les Béthune	39	Château et ferme	Plaine de la Lys	Inscrit	Blotti au coeur de l'urbanisation, dans un contexte boisé dense, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Vaudricourt	40	Château et remise	Plaine de la Lys	Inscrit	Aucune covisibilité significative ne pourra être perçue à partir du coeur de village du fait du cadre bâti et végétal.	X	
Beuvry	41.1	Eglise Saint-Martin	Plaine de la Lys	Classé	Blotti au coeur de l'urbanisation, dans un bâti dense et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	41.2	Manoir de l'Estrasselle et ancien moulin		Inscrit		X	
Labourse	42	Eglise Saint-Martin	Plaine de la Lys	Inscrit		X	

Tableau 24 : Monuments de l'aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km 3/3 (source : EPURE, 2017)



Carte 27 : Localisation des monuments de l'aire d'étude intermédiaire 5 à 10 km (source : EPURE, 2017)